

Madame, Monsieur,

Conformément au plan présenté le 28 avril par le Premier Ministre, le déconfinement s'engagera à partir du 11 mai 2020.

Les écoles rouvriront donc le lundi 11 mai 2020 pour la pré-rentree des enseignants et à compter du mardi 12 mai 2020 pour les élèves dont les familles ont souhaité leur retour à l'école.

L'objectif principal de tous, (services de l'Etat, Collectivités et Elus) étant d'assurer la sécurité des enfants et des personnels, des dispositions particulières ont été prises dans le cadre d'un protocole sanitaire détaillé.

Ces dispositions indispensables à la reprise des cours vont nécessiter des adaptations importantes dans la prise en charge des élèves.

Ainsi, la reprise des cours se fera très progressivement et, pour votre école, concernera, à compter du 12 mai 2020, les élèves des niveaux allant de la Petite Section au CM2 (à temps plein tous les jours ou en alternance les lundi et mardi ou les jeudi et vendredi). Il y aura également de légères modifications des horaires d'entrée et de sortie afin d'éviter les regroupements à l'entrée et à la sortie de l'école (voir ci-dessous).

Bien entendu, les enfants des personnels soignants, de sécurité et sociaux continueront d'être accueillis toute la semaine et les autres élèves qui ne reprendront pas l'école le 12 mai en présentiel continueront de bénéficier d'un enseignement à distance comme précédemment.

Nous reviendrons vers vous pour de plus amples informations au fur et à mesure et dès que celles-ci seront prises, y compris par voie d'affichage. Les équipes de la circonscription se tiennent à votre écoute.

Sachez toutefois que le directeur d'école et ses équipes, en lien avec la commune, mettent tout en œuvre pour garantir la réouverture des écoles dans la plus grande sérénité et avec toutes les garanties auxquelles nous avons tous droit.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.